



diffamation de mon voisin a mon égard

Par **fifi 971**, le **31/08/2011** à **19:57**

mon voisin déclare avoir eu des rapports sexuelles avec moi ,ce qui a détruit mon mariage,hors je ne suis jamais sorti avec ce monsieur alors j'aimerais savoir comment porter plainte et vivant à alençon (61)j'aimerais savoir ou m'adresser

Par **Domil**, le **31/08/2011** à **20:06**

Il va falloir faire remplir des attestations dans les formes légales avec copie recto-verso de la CNI, aux gens à qui il a dit ça.

Puis porter plainte (diffamation privée = contravention de 1ère classe)

[citation],ce qui a détruit mon mariage[/citation]ça sera difficile d'arguer de ça, votre mari qui croit n'importe qui, c'est que le mariage allait mal, vous ne pourrez avoir un dédommagement à la hauteur d'un mariage détruit.